



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 111/2024
Date de la séance du CE : 14 février 2024
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2024.STA.8
Classification : Non classifié

Affaires de la session d'automne 2023 susceptibles de référendum. Référendum facultatif, échéance du délai

Le Conseil-exécutif constate qu'il n'a pas été fait usage, avant l'échéance des délais publiés dans la Feuille officielle du canton de Berne, du droit de demander le référendum au sujet de ces arrêtés pris par le Grand Conseil lors de la session d'automne 2023 :

- Loi sur le Grand Conseil (LGC) (Modification)
- Loi sur l'établissement et le séjour des Suisses (LES) (Modification)
- Münchenbuchsee, Hofwil, Hofwilstrasse, extension du gymnase. Crédit d'engagement pour la réalisation
- Stettlen, Bernapark, École d'arts visuels Berne ; location de locaux scolaires provisoires. Crédit d'engagement pour location et aménagements
- Avenir Berne romande. Crédits d'engagement pour – Tavannes Machines, rénovation et extension du bâtiment – locaux provisoires Justice et Police, réalisation, location et aménagement locatif
- Avenir Berne romande, Reconvilier, construction du nouveau Centre Justice et Police (CJP). Crédit d'engagement pour la procédure de sélection et l'étude de projet
- Formation postgrade des médecins : financement des prestations fournies par les prestataires de soins ambulatoires. Crédit d'engagement pour les années 2024 à 2027. Crédit d'objet.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction des travaux publics et des transports
- Direction de l'intérieur et de la justice
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
- Grand Conseil